

	Scooty	Felyx
Site	https://scootysharing.be	https://felyx.com
Conditions générales de transport	https://scootysharing.be/fr/terms-and-conditions/	https://felyx.com/docs/be/fr/09-07-20-av-be-fra-final-version.pdf
Age	à partir de 18 ans*	à partir de 18 ans*
Prix	25€ de frais inscription (prix de base, peut varier selon les promotions) + 0,29€/minute Différentes formule « pack » sont proposées pour réduire le prix à la minute.	0,26 €/minute
Moyens de paiement	Carte de crédit associée à son nom	Carte de crédit associée à son nom
Territoire couvert	Région de Bruxelles-Capitale	Belgique (mais obligation de garer le scooter dans l'une des zones de service qui se trouvent à Bruxelles)
Conditions d'utilisation	18 ans + permis de conduire qui autorise la conduite d'un scooter de classe B (45Km/h)	18 ans + permis de conduire B ou AM
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de faire des « arrêts temporaires », c'est-à-dire s'arrêter mais en conservant son scooter (0,07€/minute) ; • Possibilité de participer à une séance d'initiation si tu ne te sens pas suffisamment à l'aise pour conduire un scooter directement ; • Possibilité de prendre un passager supplémentaire mais obligation que ce soit le titulaire du compte qui conduise. 	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de faire des « arrêts temporaires », c'est-à-dire s'arrêter mais en conservant son scooter (0,07€/minute) ; • Possibilité de prendre un passager supplémentaire mais obligation que ce soit le titulaire du compte qui conduise et que le passager ait plus de 12 ans.
Points d'attention/conditions strictes	<ul style="list-style-type: none"> • Comme il s'agit d'un cyclomoteur de classe B, tu ne peux PAS emprunter les tunnels du centre-ville ainsi que l'autoroute ; • Bien vérifier que tous les accessoires (deux casques + documents de bord + charlottes d'hygiène) sont là au moment de la prise du scooter. S'il manque quelque chose, il faut le signaler, sans quoi tu seras tenu responsable ; • Bien vérifier que le scooter soit en bon état général. Signaler tous les éventuels dommages avant d'utiliser le scooter, sans quoi tu seras tenu responsable ; • A la fin de l'utilisation, garer le scooter dans une zone désignée (si non-respect : 75€ amende) ; • Toutes les infractions de roulages ou de stationnement seront à payer par l'utilisateur avec frais administratifs supplémentaires de 10€ ; • Seul le titulaire du compte peut conduire le scooter. 	<ul style="list-style-type: none"> • Comme il s'agit d'un cyclomoteur de classe B tu ne peux PAS emprunter les tunnels du centre-ville ainsi que l'autoroute ; • Bien vérifier l'état du scooter avant de démarrer le moteur. En cas de dommages, les signaler via l'application, sans quoi tu seras tenu responsable ; • Seul le titulaire du compte peut conduire le scooter ; • Si un voyant s'allume, il est obligatoire de s'arrêter et de prendre contact avec le service clientèle afin d'avoir l'autorisation de poursuivre son trajet ; • Interdiction de transporter des enfants de moins de 12 ans comme passagers ; • L'utilisateur est entièrement responsable du scooter pendant le temps de la location. Cela vaut, par exemple, en cas de vol du scooter pendant la location ; • Toutes les infractions de roulages ou de stationnement seront à payer par l'utilisateur avec frais administratifs supplémentaires ; • Les scooters ne peuvent être garés que dans les « zones de service » : Bruxelles, Saint-Gilles, Uccle, Ixelles, Etterbeek.
En cas d'accident ?	<ul style="list-style-type: none"> • Contacter immédiatement le Service d'Assistance. Les frais de location seront stoppés dès que tu auras entamé la procédure d'assistance ; • Rester sur place en attendant un représentant de Scooty ; • Appeler la police et une ambulance si nécessaire. <p>Si tu ne declares pas un dommage à Scooty et que tu es en tort, en plus de payer les réparations, tu devras payer une redevance de 75€.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contacter immédiatement le service clientèle de Felyx ; • Contacter la police et dresser un PV ; • Ne pas quitter les lieux de l'accident sans l'autorisation de Felyx ; • Ne jamais reconnaître être en tort (si tu le fais, les assurances de Felyx n'entreront pas en jeu).
En cas de panne ?	Contactez immédiatement le Service d'Assistance. Les frais de location seront stoppés dès que tu auras entamé la procédure d'assistance.	Si un voyant s'allume, il est obligatoire de s'arrêter et de prendre contact avec le service clientèle afin d'avoir l'autorisation de poursuivre son trajet.
Assurances	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité civile avec franchise de 200€ ; • Pas d'assurance complémentaire incluse, cela signifie qu'en cas d'accident, si tu es en tort, tu devras payer pour l'entièreté des dégâts matériels du scooter. 	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité civile avec franchise de 500€ (si l'utilisateur a plus de 23 ans) et 650€ (si l'utilisateur a moins de 23 ans) ; • Pas d'assurance complémentaire incluse, cela signifie qu'en cas d'accident, si tu es en tort, tu devras payer pour l'entièreté des dégâts matériels sur le scooter ; • En cas d'accident pour lequel l'utilisateur est fautif, Felyx est en droit de réclamer les éventuels frais supplémentaires comme les frais d'expertise, de remorquage, des frais liés aux pertes de revenus de locations manquées, etc.
Port du casque	Obligatoire	Obligatoire
Empreinte écologique	o	o